

Image not found or type unknown



etat de pointage et fiche de paie

Par **cesoph**, le **05/06/2009** à **20:53**

Depuis plusieurs années, j'ai baissé mon contrat de travail à 24 h par semaine pour m'occuper de mes enfants. A partir du 1er juillet 2009, je vais reprendre mon contrat de base c'est à dire 35 h par semaine. Mon employeur me demande de reprendre à 35 heures le 22 juin (le pointage s'arrête à cette date) pour avoir un mois de salaire complet. Est ce légal ?
merci de votre reponse